

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2026

RELATIF AU RENFORCEMENT DES JURIDICTIONS CRIMINELLES - (N° 2682)

Adopté

N° CL31

AMENDEMENT

présenté par
Mme Miller, rapporteure et Mme Bergantz, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« Lors de leur premier mandat, ils »

le mot :

« Ils ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.